

Service logement

REF : DS2015015

Signataire : David Rebuffel

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ) pour l'année 2015

EXPOSE :

L'association Logement jeune 93 assure de multiples missions sur notre territoire et s'est affirmée comme un partenaire incontournable sur la ville.

Cette association Loi 1901 gère ainsi un foyer de jeunes travailleurs et un centre de Séjour International.

Elle assure également des prestations de restauration, dont la ville bénéficie au titre de la restauration collective de ses agents, offre de restauration qui est également ouverte aux résidents de l'ALJ et d'autres partenaires institutionnels (Plaine Commune, Trésor Public, les Sapeurs Pompiers...).

Cette convention rappelle également le partenariat privilégié avec le centre de séjours international (accueil de délégation partenaires de la ville et locations de salles).

A l'instar des trois dernières années, il vous est proposé de soutenir l'association ALJ 93 à hauteur de 23 500€ pour l'année 2015.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

N° 326

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2015015

Signataire : David Rebuffel

OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ) pour l'année 2015

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention alloué est supérieur à 23 000€.

Considérant que la ville souhaite passer convention l'Association Logement Jeune 93 (ALJ) relevant du secteur de la jeunesse dont l'activité est reconnue afin de formaliser les modalités de cette coopération.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la ville et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ) pour l'année 2015 relative au versement à l'ALJ 93, d'une subvention de fonctionnement de 23 500€.

Imputation budgétaire 505-65-6574-524

L'adjoint délégué

Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué
Maria MERCADER

